

1. Connexion au service en ligne Orientation

Adresse de Connexion : <https://educonnect.education.gouv.fr> ou <https://teleservices.education.gouv.fr/>

- ✓ Le service en ligne Orientation mis à votre disposition est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- ✓ le compte « représentant légal » permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- ✓ le compte « élève » permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect ou FranceConnect :



Le cas échéant, vous pouvez sur votre compte Educonnect :

- ✓ rattacher un enfant à votre compte
- ✓ vérifier votre adresse de messagerie ;



Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service en ligne Orientation est inactif :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, à la date indiquée par le chef d'établissement, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :



2. Saisie des intentions d'orientation

Mes services

- Actualités
- Orientation
- 📄 Fiche de renseignements

Phase provisoire
 Intentions
 Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
 Avis provisoires
 Après le conseil de
 classe du 2^e trimestre

Phase définitive
 Choix définitifs
 Courant 3^e trimestre

Phase définitive
 Propositions
 Après le conseil de
 classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté. Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non. Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site Secondes premières [🔗](#) .

Je saisis les intentions d'orientation

- Actualités
- Orientation
- 📄 Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, les intentions doivent être validées pour être enregistrées

Vous **devez** saisir au moins 1 intention ;

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 intentions : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique, accès à la voie professionnelle ;

Seule la voie technologique peut être sélectionnée plusieurs fois ;

le rang détermine l'ordre de préférence ;

les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation, à la date indiquée par le chef d'établissement.

Fermer ×

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler

Valider

▪ Intentions vers la 1^{re} générale

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Choix des enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#) ⓘ

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

Veuillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ×

Veuillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ×

Veuillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ×

Veuillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ×

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veuillez choisir un enseignement de spécialité ▼ ×

Annuler

Valider

Lien vers le site Horizons21 pour s'informer sur les enseignements de spécialité

La sélection des enseignements de spécialité est présentée sous la forme de listes déroulantes « intelligentes ».

Pour chacun des quatre choix et éventuellement d'un cinquième hors de l'établissement, le menu déroulant affiche la liste des enseignements de spécialité proposés, dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus affiché pour le choix suivant. **Attention ! Une seule déclinaison pour les enseignements Arts, LLCER et LLCA peut être choisie.**

Le choix pour la 1^{re} générale peut être validé uniquement avec la sélection de quatre enseignements de spécialité, l'ajout d'un cinquième enseignement n'est pas obligatoire et n'empêche pas la validation.

■ Intentions vers la 1^{re} technologique

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Après la sélection de la 1^{re} technologique, la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix.

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

- 1^{re} STAV ⓘ
- 1^{re} STD2A ⓘ
- 1^{re} STHR ⓘ
- 1^{re} STI2D ⓘ
- 1^{re} STL ⓘ
- 1^{re} STMG ⓘ
- 1^{re} ST2S ⓘ
- 1^{re} S2TMD ⓘ

En cliquant sur l'icône, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée

■ 1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique

Fermer ✕

→ Rang 4

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Il n'y a pas d'autres informations à indiquer pour le choix de la 1^{re} BT

▪ Autre parcours : accès à la voie professionnelle

→ Rang 4

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant (150 caractères maximum) :

Stage passerelle

La formation, la spécialité de bac professionnel, un métier peuvent être indiqués et un stage passerelle demandé

Annuler

Valider

Une fois vos intentions renseignées, vous pouvez les supprimer, les reclasser et devez valider l'ensemble.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences vie & terre ;
- hist-géo, géopolitique & sc. politiques.

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} technologique : 1^{re} STL

Rang 3 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies est affiché et doit être validé pour être enregistré

3. Validation des intentions d'orientation

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation des intentions :

- ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- ✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.



Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

4. Consultation et accusé de réception par les familles

A compter du jusqu'au.....

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2^e trimestre

Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive Choix définitifs Courant 3^e trimestre

Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e et pour vous informer.

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

- Source de lycée
- Orientation
- Résumé de renseignements

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation
Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 1^{ère} générale
Avis réservé
 Enseignements de spécialité demandés :
 • physique-chimie ;
 • mathématiques ;
 • allemand ;
 • arts du cirque ;
 • grec (hors établissement).
 Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
 Conseil pour Biologie écologie et sciences de la vie et de la terre.

Rang 2 : 1^{ère} ST2D
Avis favorable

Rang 3 : 1^{ère} STL
Avis favorable

Rang 4 : 1^{ère} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
Avis favorable

Rang 5 : Autre parcours
Accès à la voie professionnelle : oui
 Métier ou formation demandée : Informatique
 Demande d'un stage passerelle.
 Proposition d'un stage passerelle pour préparer le parcours.

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
1^{er} SSV

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
La voie technologique est un projet construit et qu'il faut continuer à préciser

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle : (*)
 Accord Refus

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Vous pouvez consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe.

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception de l'avis du CC en cochant la case et en validant

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable. Vous, l'autre représentant et votre enfant peuvent le consulter. Vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

Nouveau !

Une assistance en ligne est proposée aux familles pour les questions techniques dans le service en ligne Orientation.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Téléphone : **0 809 54 06 06** (prix d'un appel local)
 Disponible du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h

Formulaire en ligne : <https://assistanceetleservices.education.gouv.fr>